

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 18 février 1992, étudié le projet de loi et en fait maintenant rapport sans proposition d'amendement.

Respectueusement soumis,

Le président
NATHAN NURGITZ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Nurgitz, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1992-1993

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES D'ÉTUDIER LE BUDGET DES DÉPENSES

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)f) du Règlement, je propose:

Que le Comité permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993, et à en faire rapport.

Son Honneur le Président: Permission accordée, honorables sénateurs?

[Français]

L'honorable Gildas Molgat (chef adjoint de l'opposition): Le sénateur pourrait-il nous expliquer pourquoi nous avons besoin de donner la permission?

[Traduction]

Le sénateur Lynch-Staunton: On m'a dit que c'était la tradition, pour accélérer le processus, mais qu'on prenne cela pour un avis et on pourra la faire demain.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, comme nous le savons tous, le rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada sera présenté aux deux Chambres demain midi. Il a été convenu avec le chef adjoint de l'opposition que le sénateur Beaudoin aurait cinq ou dix minutes pour faire ses observations, à titre de coprésident du comité, et qu'un porte-parole officiel de l'opposition en ferait autant, après quoi le débat

serait ajourné et inscrit à l'ordre du jour d'une séance prochaine pour discussion.

Par la même occasion, on nous demandé d'installer des caméras de télévision dans le seul but de filmer cet événement. Je crois savoir que l'autre côté y donnera son approbation.

Avec la permission du Sénat, je propose:

Que des caméras de télévision puissent être installées dans la salle du Sénat demain pour l'enregistrement de la présentation du Rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada et des discours du coprésident du Comité et du porte-parole de l'opposition officielle; et

Que ces délibérations soient enregistrées conformément aux principes et aux pratiques régissant la diffusion des délibérations de la Chambre des communes.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la permission est-elle accordée?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

• (1500)

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, le leader suppléant du gouvernement et moi avons discuté de cette question et n'avons rien contre la procédure proposée. Nous nous sommes par ailleurs entendus pour que le temps que prendront demain le sénateur Beaudoin et notre porte-parole ne soit pas déduit de leur temps de parole au moment du véritable débat sur la question.

Je propose de plus qu'au moment du débat, le temps accordé au sénateur Beaudoin et à notre porte-parole soit prolongé au-delà de 15 minutes, compte tenu de l'importance du sujet.

Pour ce qui est de la télédiffusion, nous n'avons pas d'objection, à condition que l'ancien Règlement s'appliquent et que la caméra ne montre que la personne qui parle.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adapter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, il faut se rappeler que le projet de loi C-57 remplace le projet de loi C-280, déclaré irrecevable par le Président parce qu'il n'avait pas la recommandation royale. Le gouvernement a donc immédiatement présenté le projet de loi C-57 à la Chambre. Il a franchi les étapes de la première, de la deuxième et de la troisième lectures en l'espace de deux jours, je crois. La Chambre s'est